



DATE : 30 septembre 2015

Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Fabrice Bersier

CONSEIL GENERAL

Présents : 29 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusé : M. Dominique Torche

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Fabrice Bersier.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 29 avril 2015.
3. Election d'un scrutateur suppléant en remplacement de M. Sylvain Egger.
4. Présentation des planifications financières 2016-2020. (*débat organisé*)
5. Traitement des vacances : information (*débat libre*)
6. Modification du règlement du personnel communal : approbation (*débat organisé*)
7. Plan d'aménagement local PAL. (*débat libre*)
8. Informations communales.
9. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT FABRICE BERSIER

M. le Président Fabrice Bersier salue les Conseillères et Conseillers généraux, et plus particulièrement Mme Valérie Burton et M. Gilles Zwahlen qui siègent pour leur première séance du Conseil Général ce soir, Mme la Syndique Nadia Savary et tous ses collègues conseillers communaux, le bureau du Conseil Général, la presse et le public.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Thierry Berger, Georges Berger et Guido Flammer.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 38 du 18 septembre 2015 et par affichage au pilier public communal.

DATE : 30 septembre 2015

M. le Président Fabrice Bersier demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

En préambule, il nous donne quelques mots sur le projet de fusion « Verdières » qui a été l'échéance physique pour notre commune entre le dernier Conseil Général du 29 avril et celui de ce soir. Le processus du projet de fusion avec les communes de Fétigny, Les Montets, Ménières et Nuvilly s'est arrêté suite au résultat du vote populaire du 14 juin dernier. La population de Cugy avait accepté cette fusion à une majorité aisée ; nous pouvons que regretter que notre commune voisine Les Montets n'a pas souhaité s'unir avec les quatre autres communes mais nous respectons ce résultat démocratique. Cette fusion avait vraiment sens, les citoyens l'avaient compris. Il est certain que lors de la prochaine législature, nos autorités communales sauront prendre les bonnes directions pour notre collectivité comme elles l'avaient fait il y a dix ans lorsque nos deux villages de Cugy et Vesin se sont unis pour ne faire qu'un. Notre commune est un centre régional important et veut le rester. Par ses infrastructures, par son réseau de mobilité, par sa vie locale dynamique et par une collectivité qui réfléchit toujours à un avenir prospère dans un environnement sociétal fait de défis perpétuels. Pour poursuivre, il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

Le programme de ce soir est assez conséquent par le nombre de points à l'ordre du jour mais en réalité il n'y a qu'un seul point où il y a une décision.

M. le Président Fabrice Bersier demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 29 AVRIL 2015

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Fabrice Bersier demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. ELECTION D'UN SCRUTATEUR SUPPLEANT EN REMPLACEMENT DE M. SYLVAIN EGGER

Etant donné que M. Sylvain Egger, scrutateur suppléant, a démissionné du Conseil Général, nous devons élire un membre du Conseil Général en remplacement de celui-ci. M. le Président Fabrice Bersier rappelle que les scrutateurs de cette période administrative sont : MM. Thierry Berger, Guido Flammer et Georges Berger. En tant que scrutateur suppléant, Mme Vanessa Currat, MM. Pascal Bersier et Sylvain Egger qui est à remplacer ce soir. Il avait été décidé lors de la séance de constitution du Conseil Général du 19 mai 2011, que si un scrutateur est manquant, il est remplacé par un scrutateur de son groupe. Par conséquent le groupe « Unité communale » doit présenter un candidat. Il passe la parole au groupe « Unité communale ».

M. Jean-Marc Pillonel nous informe que le groupe « Unité communale » propose M. Gilles Zwahlen comme scrutateur suppléant en remplacement de M. Sylvain Egger.

M. le Président Fabrice Bersier le remercie et demande s'il y a d'autres propositions ?

DATE : 30 septembre 2015

Ceci n'étant pas le cas, on passe à l'élection de M. Gilles Zwahlen comme scrutateur suppléant :

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

M. Gilles Zwahlen est élu comme scrutateur suppléant pour cette dernière année de législature.

4. PRESENTATION DES PLANIFICATIONS FINANCIERES 2016-2020

M. le Président Fabrice Bersier rappelle que le Conseil Général n'a pas à approuver ces planifications financières mais peut faire part de ses sentiments et de ses questions. C'est un débat libre donc le Conseil Général peut prendre la parole pour des questions ou remarques complémentaires suite à la présentation des planifications financières de fonctionnement et d'investissement par Mme la Syndique Nadia Savary ainsi qu'après le rapport de la commission financière. Il donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Nadia Savary relève que même si la planification financière peut paraître quelque peu aléatoire, d'autant plus que jour après jour elle peut changer, elle donne toutefois les moyens de tracer les grandes lignes pour les 5 années à venir. La commission financière en a pris connaissance dans les délais et nous a soumis aucun souhait de modification mais a établi un rapport et nous la remercions infiniment. La planification d'investissement est présentée. Mme Savary précise que même si la valse des croix continue, ces dernières sont très importantes pour l'exécutif. En effet cela nous permet une anticipation et surtout de rester vigilants et d'échelonner selon notre capacité financière les éventuels nouveaux investissements. Elle nous donne quelques explications :

- PAD Pré du Château : frais occasionnés par le développement futur de cette zone dont nous attendons la réponse du Canton suite à sa mise à l'enquête publique. Une fois avalisé une convention sera établie entre les propriétaires et la commune pour une répartition des frais.
- Pour la Step de Bussy, nous attendons les chiffres qui seront décidés à l'assemblée de l'AIPG au mois de novembre prochain.
- Pour la centrale de chauffe, elle était déjà l'année dernière, liée fortement à l'assainissement et agrandissement de la salle polyvalente et aussi au futur développement de la zone d'intérêt général.

Concernant la planification financière de fonctionnement, l'évolution reste positive pour les quatre prochaines années mais qui est toutefois plus pessimiste que les dernières. Cela veut dire que nous devons rester vigilants dans les budgets même si nous sommes encore loin de la cote d'alerte de l'augmentation d'impôt que nous ne désirons absolument pas ni à court terme, ni à moyen terme.

La planification de fonctionnement tient compte de tous les investissements planifiés, chiffrés, et aussi des investissements votés mais qui ne sont pas commencés. Par exemple les homes, l'achat du terrain de la zone d'intérêt général, l'assainissement de la salle. Tous ces montants sont déjà dans la planification financière présentée. Les amortissements obligatoires sont bien entendus comptabilisés. Elle précise que l'on n'évalue pas les amortissements supplémentaires car ceux-ci sont beaucoup trop aléatoires et sont très dépendants du résultat lors de la clôture des comptes.

Pour cette année, une grande modification : nous faisons face à une augmentation démographique plus importante que les autres années suite à la construction de plusieurs immeubles, donc nous avons augmenté les charges liées de 6% ce qui n'était pas le cas les autres années. Malheureusement nous n'avons pas pu faire de même pour les recettes

DATE : 30 septembre 2015

fiscales car selon un calcul, ces nouveaux habitants coûtent plus que ce qu'ils vont nous rapporter. C'est la réalité, réalité difficile, que connaissent aussi d'autres communes comme la nôtre. Les communes qui s'en sortent sont des communes à vocation touristique, fortes industries qui ne sont pas trop touchées et aussi celles qui bénéficient d'une situation géographique idéale et où les terrains sont forcément plus chers donc pas accessibles à tout en chacun.

Elle relève que dans la planification financière, on remarque une cassure entre 2016 et 2017 due à l'investissement pour les homes suite à la votation populaire. Il y a également pour les autres années, l'ajout des amortissements et intérêts pour les investissements planifiés.

M. le Président Fabrice Bersier remercie Mme Nadia Savary pour ces explications et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, nous informe que cette dernière a examiné la planification financière pour les années 2016-2020.

Cette planification est basée sur les comptes communaux des années 2010-2014, ainsi que sur les investissements que la commune aimerait réaliser jusqu'en 2020.

Tout d'abord, la CF constate que cette planification financière est nettement plus pessimiste que celle de l'année dernière, ceci malgré le résultat financier extraordinairement bon de l'année 2014.

Cette évolution est principalement due à l'acceptation par la population broyarde de la rénovation des EMS d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier, ainsi que de la construction nouvelle prévue à Montagny. Ces dépenses importantes grèveront sérieusement nos finances ces 5 prochaines années.

De ce fait, il ne reste pas beaucoup de possibilité de faire de nouveaux investissements sur le plan communal. A noter que l'achat éventuel du terrain près de la salle, qui devrait devenir zone d'intérêt général et qui a été voté par le Conseil Général, est déjà incorporé dans cette planification, ainsi que l'infrastructure des nouveaux quartiers constructibles.

Les autres investissements prévus sont encore à l'état de projet, et ne sont pour l'instant pas chiffrés. Ils figurent par des croix dans la planification.

Ce sont : L'extension du CO
 L'amélioration de la STEP de Bussy ou la construction d'une STEP régionale
 La centrale de chauffe pour thermo-réseau

L'assainissement et l'agrandissement de la salle polyvalente pour Fr. 3'000'000.-, qui figure depuis plusieurs années dans cette planification, et qui est régulièrement reportée d'année en année, nous interpelle sur le fait de savoir si cet investissement est toujours judicieux sous cette forme.

Devant ces dépenses liées importantes, il faut rester très vigilants dans la gestion financière de la commune et ne pas croire que nous sommes à l'aise suite aux exercices bénéficiaires de ces deux dernières années.

La commission financière donne son préavis favorable pour cette planification financière 2016-2020 et remercie le Conseil Communal et l'Administration pour son élaboration.

M. le Président Fabrice Bersier remercie la commission financière et donne la parole aux membres du Conseil Général qui désirent prendre la parole pour des questions ou remarques complémentaires :

DATE : 30 septembre 2015

M. Jean-Gabriel Meylan demande si les investissements liés à la STEP ont un lien avec la situation en place. C'est-à-dire, si on va dans la direction d'une STEP régionale en 2020, est-ce que les investissements prévus en 2016 pour la STEP de Bussy sont obligatoires ?

Mme Nadia Savary répond que oui car ce sont des investissements transitoires dus à l'obligation de se mettre aux normes jusqu'à la STEP régionale.

M. Jean-Gabriel Meylan remarque que le montant mentionné dans les planifications précédentes pour la déchetterie a simplement disparu. Il relève que dans son souvenir c'était une priorité pour cette législature ; qu'en est-il aujourd'hui ?

Mme Nadia Savary répond que la déchetterie était un des dossiers mis en standby avec la fusion. Cependant ce dossier a été repris en main ces derniers mois avec plusieurs variantes dont une nouvelle qui sera présentée au CG du mois de décembre ; Il n'y aura pas forcément d'investissement lié à ça.

M. le Président Fabrice Bersier remercie Mme la Syndique pour ces explications. Le Conseil Général n'ayant plus de questions ou remarques, on passe au point

5. TRAITEMENT DES VACATIONS : INFORMATION

M. le Président Fabrice Bersier nous informe que ce point est développé par Mme la Syndique, il concerne une future adaptation des vacations rémunératrices de toutes les personnes actives, sans engagement à taux fixe, de notre commune. Il donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Nadia Savary précise qu'en effet, il s'agit d'une information et que le Conseil Communal voulait anticiper avant la séance du budget. Cela fait quelques années que le sujet des vacations est abordé au sein du Conseil Communal. Elle relève qu'en 2011 un sondage de l'Association des communes a été fait auprès des communes, sondage assez fiable puisque 75% des communes consultées y ont répondu. Un article avait paru dans le journal de la Gruyères à ce sujet. Ce sondage permet de voir les différences qu'il y a entre les communes. Le Conseil Communal en a discuté et estime que l'on peut, à l'heure actuelle, proposer une augmentation des vacations qui toucheront le Conseil Communal, le Conseil Général, le bureau du Conseil Général, les commissions et aussi les employés communaux engagés à l'heure. Quant aux autres employés communaux, ils ont une échelle des salaires donc ils ne sont pas concernés par ces vacations. Nous avons constaté que nous sommes assez bas dans ces sondages et nous avons aussi, lors de la fusion, discuté de tous ces tarifs et nous sommes de loin pas les plus hauts et étant la plus importante des communes de la fusion, c'est nous qui avons le plus de représentation. Elle précise également que lorsque nous avons fusionné Cugy et Vesin, nous avons harmonisé les tarifs mais ne les avons pas augmentés et depuis aucune augmentation n'a été présentée, d'une part vue la hausse des impôts et ce n'est pas au Conseil Communal de s'auto-augmenter. Cette augmentation est proposée en fin de législature et sera effective pour les nouveaux élus. Le Conseil Communal a décidé d'être transparent, c'est pourquoi il a décidé de donner cette information sur ces hausses qui feront partie du budget 2016.

Les différents tableaux par poste sont présentés et commentés en détail ; il y a chaque fois l'actuel, le minimum, la maximum et la moyenne pour une commune moyenne de 4000 habitants ; résumé des augmentations :

→ Conseil communal, fixe	Fr. 9'000.00
→ Séances CC et CG	Fr. 11'250.00
→ Vacances conseil communal	Fr. 3'172.50
→ Jetons de présence commissions	Fr. <u>1'575.00</u>
	Fr. 24'997.50

DATE : 30 septembre 2015

Cette augmentation représente 0,44% par rapport aux comptes 2014. En ce qui concerne la démarche, c'est une compétence du Conseil Communal lequel a voulu être transparent avec le Conseil Général. Ce montant ne sera pas voté séparément ; il sera inclus dans le budget de fonctionnement 2016. Si le CG n'est pas d'accord avec ces augmentations, il faudra dire non au budget 2016 mais afin de ne pas perdre trop de temps, le Conseil Communal prévoit d'arriver avec deux budgets à la séance du mois de décembre.

M. le Président Fabrice Bersier remercie Mme la Syndique et pense que cela a un sens de faire cette proposition qui sera validée par le budget en fin de législature. Il demande s'il y a des remarques par rapport à cette présentation ? Tel n'est pas le cas, on passe au point

**6. MODIFICATION DU REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL :
APPROBATION**

M. le Président Fabrice Bersier nous informe qu'il s'agit de la mise à jour du règlement du personnel communal pour différents articles. Il donne la parole à Mme Nadia Savary, Syndique.

Mme Savary nous informe que la modification du règlement du personnel communal aux articles 1, 2 et 4 al. 4 nouveau repose sur une problématique due aux collaborateurs et collaboratrices communaux du domaine forestier. En effet, le domaine forestier des corporations va appliquer une convention collective de travail qui relève du droit privé mais la loi sur le personnel de l'Etat auquel la plupart des communes ont adhéré et nous en tant que règlement propre du personnel communal, ces règlements doivent être du droit public. Nous ne pouvons pas être soumis à une CCT et on doit mettre tout le monde sur un même pied d'égalité. Il y a du personnel communal qui travaille pour les corporations forestières, donc droit public, et les forestiers, droit privé. Tout le monde doit respecter cette autonomie communale et être sur le même pied d'égalité. Soumettre une partie du personnel communal à une convention collective de travail va à l'encontre de cette philosophie et justement de l'autonomie communale. L'ACF a énormément négocié afin de trouver une solution et le meilleur moyen de régler les choses était de mettre un système de dérogation que l'on trouve aux articles 1 et 2 comme suit :

Art. 1 al. 1 *ancien* : Le présent règlement régit les rapports de travail, de droit public, du personnel communal.

Art. 1 al. 1 *nouveau* : Le présent règlement régit les rapports de travail, de droit public, du personnel communal. Les dérogations au statut de droit public prévues par le présent règlement demeurent réservées.

Art. 2 al. 1 *ancien* : Le présent règlement s'applique à toutes les personnes engagées au service de la commune dès la date de son entrée en vigueur.

Art. 2 al. 1 *nouveau* : Le présent règlement s'applique à toutes les personnes engagées au service de la commune dès la date de son entrée en vigueur, sous réserve des articles 2 à 5 du présent règlement.

L'article no 3 concerne le personnel enseignant qui est soumis au règlement du personnel de l'Etat et l'article 5 concerne le droit réservé.

En ce qui concerne l'article 4, il précise que le personnel soumis à une convention collective de travail est régi par le droit privé.

DATE : 30 septembre 2015

Concernant les articles 11 et 36, il s'agit de petites adaptations que l'on a profité de mettre puisque le règlement devait être corrigé. Cela fait suite à des modifications de lois par rapport à la transparence, protection des données concernant les procédures d'engagement.

Art. 11 ancien : En règle générale, les postes à repourvoir font l'objet d'une mise au concours publique, au minimum par affichage au pilier public. Pour répondre aux besoins effectifs de la Commune et viser à l'utilisation optimale des compétences et ressources humaines, la voie de promotion interne doit être examinée prioritairement.

Art. 11 nouveau : En règle générale, les postes à repourvoir font l'objet d'une mise au concours publique, au minimum par affichage au pilier public, et par publication sur le site internet de la commune. Pour répondre aux besoins effectifs de la Commune et viser à l'utilisation optimale des compétences et ressources humaines, la voie de promotion interne doit être examinée prioritairement.

Art. 36 al. 1 ancien : Secret de fonction

Art. 36 al. 1 nouveau : Secret de fonction et secret des délibérations

M. le Président Fabrice Bersier remercie Mme Savary pour ses explications et donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Benoît Rossier nous informe que le groupe « Unité communale » accepte à l'unanimité des personnes présentes, le règlement du personnel communal tel que présenté.

M. Guido Flammer nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » approuve les modifications de ce règlement du personnel communal.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti Socialiste » approuve les modifications de ce règlement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Fabrice Bersier soumet le point 6 : Modification du règlement du personnel communal au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Ce règlement est accepté à l'unanimité.

7. PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL PAL

M. le Président Fabrice Bersier nous informe que ce dossier a été déposé début 2013 et reçu juillet 2015. Il a subi quelques entraves suite à la modification de certains règlements sur l'aménagement du territoire et à la votation de la nouvelle LAT, du moratoire sur les SDA lequel a été levé cet été. Il donne la parole à M. Bernard Grandgirard, conseiller communal responsable du dicastère.

M. Bernard Grandgirard nous apporte quelques informations concernant le PAL et sa révision qui a été entamée en 2009 déjà, mise à l'enquête en 2013 et approuvé en 2015.

DATE : 30 septembre 2015

Nous avons reçu la décision de la DAEC le 8 juillet 2015, le contenu du dossier approuvé comprend :

- Plan d'affectation des zones (PAZ)
- Règlement communal d'urbanisme (RCU)
- Dossier directeur

Il nous fait un rapport succinct des éléments importants approuvés, pas approuvés et autres ; une bonne partie de ces informations se trouvaient dans le message. Chaque élément est commenté :

Plan d'affectation des zones (PAZ)

Eléments importants acceptés :

- ❖ Dimensionnement de la zone d'activité Le Verney
- ❖ Mise en zone résidentielle à faible densité Bochat dessus
- ❖ Mise en zone centre de l'article 3033 de Vesin
- ❖ Mise en zone libre à la route de la Cour
- ❖ Divers retours à la zone agricole (petites parcelles remises en zone agricole)

Eléments pas approuvés :

- ❖ Mise en zone résidentielle à faible densité Rte d'Estavayer
- ❖ Mise en zone résidentielle à faible densité Bochat dessous (moratoire sur les SDA) ; il faut relever que la zone résidentielle à faible densité n'est plus acceptée et est pratiquement terminée en Suisse.
- ❖ Les catégories de protection des bâtiments (biens culturels) ; il y aura un travail complémentaire de mise en place de ces données à faire par notre urbanisme afin qu'elles soient acceptées.

Eléments suspendus jusqu'à la levée du moratoire sur les SDA :

- ❖ Mise en zone d'intérêt général Bochat dessous / entretemps, le moratoire sur les SDA a été levé à la mi-août et par conséquent nous attendons la décision de la DAEC sur cette zone.

Règlement communal d'urbanisme (RCU)

Est approuvé dans son ensemble. Le point principal à adapter est le stationnement des véhicules qui doit être selon les normes VSS en vigueur. A savoir que notre RCU prévoyait un peu plus de places de parc par habitation que les normes VSS.

Plan directeur communal

Est approuvé dans son ensemble.

Eléments de planification admis :

- ❖ Extensions résidentielles Est de la route de Fétigny
- ❖ Extension de la zone d'activité Le Verney

Eléments de planification refusés :

- ❖ Extension de la zone d'intérêt général prévue pour une nouvelle déchetterie (à proximité du terrain de football de Montet)

Eléments de planification suspendus :

- ❖ Extension résidentielle prévue à l'Ouest de la route de Fétigny

Pour la suite du dossier, nous attendons la décision de la DAEC sur les points suspendus suite à la levée du moratoire. Pour nous, constitution du dossier d'adaptation de la révision du PAL. Pour cela nous devons mandater notre urbaniste pour au minimum mettre à jour le

DATE : 30 septembre 2015

plan d'affectation des zones et notre RCU. Cela nous permettra de bien fonctionner avec notre PAL et notre RCU.

M. le Président Fabrice Bersier remercie M. Grandgirard pour ces explications et donne la parole aux conseillers généraux.

M. Vincent Grandgirard remercie Bernard pour cette présentation qui répond à plusieurs de ses questions qu'il s'était posées. Il demande cependant, par rapport au PAL et aux règlements qui sont en vigueur aujourd'hui, est-ce l'ancien PAL qui est en vigueur ou finalement ce nouveau PAL partiellement approuvé qui est en vigueur ?

M. Bernard Grandgirard répond que dès la mise à l'enquête de la révision du plan d'aménagement local, l'ancien PAL n'est plus en vigueur. C'est une situation transitoire et dans tous les cas les services cantonaux doivent être consultés et ils tiennent compte du nouveau PAL. C'est vraiment une période transitoire.

M. Vincent Grandgirard pense, pour l'inscription au plan directeur de la zone Bochat, qu'il serait judicieux, pour la zone Bochat dessous dont la mise en zone a été refusée, de l'inscrire au plan directeur, C'est une modification que l'on pourrait faire et une deuxième question c'est à propos du dossier d'adaptation de la révision du PAL, il ne comprend pas que l'on puisse arriver à des coûts exorbitants alors qu'il s'agit simplement de modifier certains éléments du dossier.

M. Bernard Grandgirard lui répond qu'en ce qui concerne la zone Bochat dessous, c'est tout à fait une proposition que l'on pourrait faire du moment que cela n'a pas été accepté en zone résidentielle à faible densité, on pourrait néanmoins la prévoir au plan directeur. Au plan directeur il n'y a pas nécessairement de limite de surfaces, ça montre simplement une intention de développement de l'aménagement du territoire. Il serait donc judicieux de le faire comme ça, ce sera certainement réfléchi avec l'urbaniste, probablement aussi avec la commission d'aménagement. Il faudra faire le point mais essayer de rester simple. Concernant le deuxième point sur les coûts, ce n'est pas quelque chose d'inventé mais c'est suite à une discussion avec notre urbaniste qui nous a déconseillés d'aller trop loin mais il y a cependant beaucoup de petites choses à mettre à jour suite au rapport et pour cela il faut passer dans tous les dossiers et cela a un coût. Il précise toutefois que rien ne sera fait sans demander une offre.

8. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Fabrice Bersier donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Claude-Alain Mast répond à l'intervention du conseiller général M. Olivier Vonlanthen lors du Conseil Général du 29 avril 2015 nous demandant si la commune comptait avancer dans le dossier des personnes étrangères à la commune qui utilisent les infrastructures de la commune par le biais des sociétés locales, telles que société de gymnastique, fanfare, football ou autres et des prix de location des salles mises à disposition de ces dernières. Après étude du dossier et des discussions qu'il a eues avec ces sociétés, il s'avère que ce dossier est très complexe. Effectivement aucune location annuelle n'est demandée aux sociétés de la commune pour l'occupation des locaux dont ils ont besoin pendant l'année, mis à part lors de soirée, fête ou concours où là la commune encaisse une location, comme par exemple pour la soirée de gymnastique, à hauteur de Fr. 1'000.- pour le week-end. A savoir que ces prix de location ont été revus à la hausse durant ces années non sans réaction parfois dure, de la part de certaines sociétés. Suite à la question de M. Vonlanthen, il s'est posé les questions suivantes : Faut-il demander une location annuelle aux sociétés

DATE : 30 septembre 2015

qui utilisent une salle communale ? Si oui à quelle hauteur ? En contre partie, afin que ces sociétés puissent vivre, faut-il les subventionner ? Peut-on exiger que les sociétés demandent une cotisation plus élevée pour leur membre n'habitant pas la commune sachant que ceux-ci risqueraient de quitter ces sociétés. Ne doit-on pas mettre gratuitement nos infrastructures à disposition de ces sociétés qui s'occupent de nos jeunes ? Ce dossier n'est donc pas évident et ce n'est pas à une seule personne d'en prendre la responsabilité. Il était prévu d'en discuter lors de l'assemblée de l'USL mais le temps a manqué et c'est heureusement car ce n'est pas du devoir des sociétés locales de parler de ce dossier mais bien des instances politiques de notre commune, soit du Conseil Communal mais aussi du Conseil Général. Le statu quo va donc rester pour la prochaine année mais il suggère que lors de la prochaine législature une commission soit mise sur pied afin d'étudier profondément ce dossier épineux et qu'une solution équitable pour tous soit trouvée. L'intervention de M. Vonlanthen a eu le mérite de soulever certaines questions que nous ne voulions peut-être pas aborder tant le sujet est délicat. Une chose est sûre, le Conseil Communal a toujours traité toutes les sociétés de notre commune le plus équitablement possible et c'est son devoir de le faire.

M. Alain Bürgy nous donne quelques informations :

Travaux Routes

Les travaux à la route de la gare sont terminés. La route a un nouveau revêtement et la signalisation a été également mise.

Il y a également eu un retraçage à la Rte de Bussy qui a été refait suite aux travaux de Frigaz, ceci à leurs frais.

Il y a également eu un rafraîchissement de différents marquages qui ont été faits au niveau de la commune.

Suite à une demande du Service des ponts et chaussées, nous avons dû adapter la signalisation de l'accès aux immeubles de la Vaudoise. En effet, lors de la mise à l'enquête des immeubles, la demande concernant la signalisation n'a pas été faite auprès des ponts et chaussées. Nous avons dû légaliser cet état de fait, ainsi que pour la mise en conformité du passage pour piétons.

Eclairage public

Il n'est pas tout à fait terminé. Reste encore à faire, l'ajout d'un point lumineux au coin de la maison de M. et Mme Pachoud ainsi que différentes adaptations qui doivent encore être faites aux abords de la grande salle. L'impasse « Pré Guillaume » doit également être réalisé dans le courant octobre.

Frigaz

Un projet a été mis à l'enquête concernant l'alimentation du quartier de la Creuse ; ce sera un forage dirigé sous la route cantonale. La commune profitera des travaux pour mettre un tuyau en attente pour l'éventuelle alimentation de la fontaine située en face du garage Marchon. Le Groupe E profitera également de mettre les lignes aériennes actuelles en souterrain. Par contre nous devons demander un crédit pour l'adaptation de l'éclairage public à cet endroit.

Le 18 octobre prochain, la commune aura la visite de descendants belges qui ont été accueillis dans trois familles de Cugy durant la grande guerre. Il s'agit de M. Emile Declercq qui était chez M. et Mme Louis Grandgirard, les grands-parents de Jean-Pierre Grandgirard, M. Robert Declercq chez M. et Mme Chuard-Bersier et M. Lionel Declercq chez M. et Mme Joseph Bersier au fondeur. Ils seront à Cugy à partir de 12.15 h. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que M. Emile Declercq a sculpté une statue de St.-Pierre Canisius qu'il a offerte en 1930 à l'Eglise de Cugy. Cette statue retrouvera une place momentanée pour l'occasion à

DATE : 30 septembre 2015

l'intérieur de l'église de Cugy. Une réception aura également lieu à Vaulruz le samedi 17 octobre.

Estavayer2016

La présentation à la population du plan de circulation par le responsable du dicastère aura lieu ici-même à Cugy le 25 novembre 2015 à 19.30 h.

Dossier Smajli Vesin

Actuellement la commune travaille en commun avec M. Smajli, propriétaire, ainsi qu'un bureau d'ingénieur, afin de trouver des solutions afin de résoudre ce problème des accès et de notre route. Les aspects financiers sont également examinés et à mettre en compte dans ce dossier.

Mme Marielle Corboz nous donne de façon succincte quelques informations sur la nouvelle loi scolaire, déjà en vigueur depuis le 1^{er} août 2015 avec pour conséquence 1^{ère}, la fin des commissions scolaires comme autorité scolaire, responsabilité reprise dès lors par les responsables d'établissements.

Il leur incombe également d'organiser et de gérer leur établissement, de manager leur équipe d'enseignants et de collaborer étroitement avec les autorités communales.

Subordonné aux inspecteurs, il est prévu à terme que le taux d'occupation du responsable d'établissement soit de 50% pour les plus petits cercles, dont le nombre de classes minimum est fixé à 8, ce qui est le cas de notre cercle scolaire.

En ce qui nous concerne, notre responsable d'établissement, nommé par la DICS, est M. Alexandre Kaehr, présent ce soir à l'assemblée, à qui elle laissera tout à l'heure, le soin de se présenter.

La commission scolaire étant devenue facultative, le Conseil Communal de Cugy a décidé de la maintenir en tout cas jusqu'à la fin de cette année scolaire de façon à assurer une transition. A la fin de la période transitoire d'application de 3 ans, il est prévu qu'un conseil des parents doit être mis en place. Il sera consulté sur les aspects organisationnels de la vie des élèves (horaires, transports, ...).

Si la loi est entrée en vigueur au 1^{er} août, le règlement d'application de la loi, lui, le sera au 1^{er} août 2016. Dès le 1^{er} janvier 2016, l'Etat reprend à sa charge les frais de traitement des autorités scolaires (RE, direction d'école, inspectorat) et les charges y relatives ainsi que l'entier des moyens d'enseignement reconnus. Les frais de logopédie, psychologie et psychomotricité seront répartis à part égale entre les communes et l'Etat.

Dès le 1^{er} août 2018, soit 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi scolaire, outre l'instauration d'un conseil des parents, les cercles scolaires devront être redéfinis à un minimum de 8 classes et les règlements scolaires communaux refondus. Le financement des transports scolaires quant à lui sera entièrement financé par les communes.

Elle donne la parole à M. Alexandre Kaehr et propose, s'il y a des questions, de les poser après son intervention.

M. Alexandre Kaehr relève que c'est un honneur d'être présent ce soir et remercie Mme Corboz pour son invitation. Il nous donne quelques informations sur sa personne. Il nous informe qu'il est actuellement enseignant dans le cercle scolaire Les Montets-Nuvilly pour une classe de 8H et responsable d'établissement à 65% pour les cercles scolaires de Les Montets-Nuvilly et Cugy-Vesin. Son travail consiste, dans un premier temps, à toute la responsabilité pédagogique du cercle scolaire, l'accompagnement des enseignants, le suivi de leur travail, la qualification des jeunes enseignants, la collaboration avec les communes pour l'engagement des futurs enseignants. Egalement collaboration pour tout ce qui est en rapport avec la répartition des classes, des horaires. L'inspecteur scolaire est son supérieur hiérarchique et son rôle principal est de surveiller et contrôler le travail des RE.

Il remercie le Conseil Communal et le Conseil Général pour leur travail dans le cadre de la commune qui s'en ressent au sein du cercle scolaire.

DATE : 30 septembre 2015

M. Bernard Grandgirard donne les informations communales ci-après :

PAD « Pré du Château » :

Le dossier a été mis à l'enquête publique début juillet 2015, mais auparavant une séance d'information à tous les propriétaires concernés avait été faite et ces derniers ont signé le plan d'aménagement de détail pour accord. Durant l'enquête, il n'y a pas eu d'opposition. Le dossier est toujours dans les mains des services cantonaux. Dès réception du permis des conventions d'aménagement des surfaces à bâtir restantes seront à traiter avec les propriétaires concernés, cela concerne deux accès : l'accès depuis la grand-rue, la poste, où là deux propriétaires en plus de la commune sont concernés, et le deuxième est Rte de Fétigny, accès existant des immeubles de la Vaudoise, où également 2 propriétaires en plus de la commune sont concernés.

CO de la Broye :

C'est un thème d'actualité régionale, plus précisément l'extension du CO. La commune de Cugy a été sollicitée par l'Association des communes du CO de la Broye qui fait face à une augmentation des effectifs et prochainement, en 2017, une mise en place de pavillons scolaires car les locaux à disposition ne sont plus suffisants soit à Estavayer, soit à Domdidier. Des premières informations ont été données au Conseil Général en avril 2014, un groupe de travail a été constitué en septembre de l'année dernière et un rapport a été présenté en avril de cette année. Le Conseil Communal est entré en matière pour une étude de faisabilité et le point principal de ce dossier a été relevé à savoir les finances et la clé de répartition. A savoir que la clé de répartition actuelle est un investissement par la commune siège de 50%, c'est ce qui a clairement été annoncé par les communes sièges actuelles Estavayer et Domdidier, comme inacceptable pour refaire une construction ou une extension. Dans tous les cas cette clé de répartition doit être révisée et réadaptée. Chose qui avait été faite, pour rappel, pour les EMS il y a peu, cette clé pour les investissements a été simplifiée et cette clé de répartition est au prorata de la population de chacune des communes avec une pondération sur l'indice de potentiel fiscal. Cette clé de répartition devrait être révisée cet automne, le Préfet qui est président de l'Association des communes du CO de la Broye, a déjà commencé son travail et nous devrions avoir des nouvelles d'ici la fin de l'année et c'est un souhait des districts que cette clé de répartition soit révisée avant la fin de cette législature. Qu'on le veuille ou non, et au vu de ce qui a été présenté dans le rapport, les regards du district vont se tourner sur notre commune. Il faut simplement être prêts à ça, prêts à donner des réponses, prêts à faire des choix et les finances auront certainement une grande influence sur une future décision. Quel que soit le choix, la future extension du CO coûtera quelque chose à la commune comme il en a été pour les EMS. La commission communale qui avait établi ce petit rapport et qui avait étudié ce dossier plus en détail sera prochainement convoquée dès le moment où il y a un peu de consistance à discuter.

M. le Président Fabrice Bersier remercie M. Grandgirard pour ces informations et relève qu'on remarque, en ce qui concerne l'investissement pour ce CO, que le Conseil Général ne sera pas mis de côté que ce soit chez nous ou dans une autre commune.

M. Alexandre Vonlanthen donne une information, pas seulement aux conseillers généraux mais également à la population, à savoir que les véhicules du corps de sapeurs-pompiers sont arrivés et l'inauguration de ces derniers aura lieu samedi 31 octobre prochain. Elle sera précédée d'une démonstration et exposition ouverte à tous.

Mme Nadia Savary donne quelques informations :

DATE : 30 septembre 2015

- ◇ Le Conseil Communal a réengagé M. Beja au côté de MM. Jean-Luc Pochon et Martial Bersier. M. Beja a déjà travaillé à la commune avec entière satisfaction de Jean-Luc et Martial lorsque ce dernier était accidenté. Il commencera le 1^{er} octobre pour un taux de 40%, ceci car M. Grandgirard, responsable de la STEP, doit se faire opérer et c'est M. Martial Bersier qui le remplacera à la STEP. Nous attendrons le retour de M. Grandgirard pour mettre fin au contrat de M. Beja. A préciser que c'est un remplacement donc cela ne coûtera rien à la commune. Elle profite de cette occasion pour saluer l'investissement de M. Martial Bersier dans deux formations d'exploitant de STEP. Il a réussi le cours de base avec brio et il passera son deuxième examen en vue de l'obtention du certificat d'exploitant de STEP le 6 novembre prochain.
- ◇ Elle nous donne connaissance du calendrier en vue des prochaines élections communales qui se présente comme suit :
 - Demande pour l'élection selon le mode de scrutin proportionnel (Conseil Communal) le **15 janvier à 12.00 h.** le Conseil Général est d'office selon le mode de scrutin proportionnel.
 - Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal le **18 janvier à 12.00 h.**
 - Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des candidats, suppression des défauts le **25 janvier à 12.00 h.**

SCRUTIN

1 ^{er} tour	28 février 2016
2 ^{ème} tour	20 mars 2016
Assermentation	16 avril 2016

Le Conseil Communal propose d'avancer la séance du CG pour les comptes au **13 avril 2016.**

Des informations et documents relatifs aux élections communales sont disponibles sur le site de la Préfecture de la Broye : <http://www.fr.ch/pref/fr/pub/pbr/index.cfm> **élections communales.**

9. DIVERS

Avant de donner la parole à l'assemblée, M. le Président Fabrice Bersier tient à remercier la commune ainsi que le président du CG de 2014, M. Dominique Torche, pour l'organisation de la visite au palais fédéral du 9 septembre. C'était une excellente initiative et une belle journée. Tous les participants, un grand nombre d'entre nous, ont profité positivement de cette sortie de législature 2011-2015. Nous avons pu constater que les élus du législatif de Cugy sont plus assidus à l'écoute de la tribune que les élus fédéraux.

La parole est donnée aux conseillers généraux.

M. Jacques Monnard relève que l'assainissement de l'éclairage public du village est déjà une étape remarquable sur le plan Cité de l'énergie. Toutefois, il serait, de son avis, plus conséquent d'apporter désormais, l'idée d'une modération de cet éclairage, par une réduction, interruption, ou autres. Il souhaite savoir dans quelle mesure la technologie verte offre la possibilité de réglage à la carte.

M. Alain Bürgy répond qu'il y a deux choses à voir ; d'une part les routes principales où l'on module très peu et il y a les routes dites de quartier. Actuellement tout est modulé en fonction des endroits. Dans les axes principaux, nous sommes tenus, selon la loi, de garder un éclairage à 100%. Nous verrons dans une année si la réduction annoncée de 67% des coûts de l'éclairage public, est effective ou pas.

DATE : 30 septembre 2015

M. Jean-Pierre Grandgirard souhaite que le conseil communal fasse une révision du règlement du cimetière car l'on doit admettre que les places disponibles au cimetière sont bien plus nombreuses que les places à bâtir dans le village. Il faudrait vraiment faire le nécessaire pour que le cimetière d'en haut soit à nouveau utilisé par les familles des personnes décédées. En effet, avec 2 columbariums, un jardin du souvenir, et la crémation qui est maintenant totalement entrée dans les mœurs, notre cimetière est devenu beaucoup trop grand. Il ne faudrait pas que le cimetière vers l'église devienne désaffecté parce que les concessions sont trop élevées. Si un jour on doit supprimer une partie du cimetière, c'est l'endroit le plus éloigné de l'église, à savoir le fond du cimetière d'en bas qui devrait être abandonné. Il demande donc de revoir ce règlement communal en prévoyant la possibilité de mettre des petites tombes d'urnes funéraires au cimetière d'en haut et d'avoir de la souplesse lors de l'élimination des tombes existantes ou lors du renouvellement d'une concession. Enfin, pour lui, la situation actuelle n'est pas satisfaisante et il demande qu'une étude soit faite dans ce sens.

M. Alain Bürgy répond que la question est intéressante, il y a 11 ans qu'il est en charge du dicastère du cimetière et en 11 ans tout a changé. Lorsqu'il y a 10 ans nous avons fait le columbarium, ça avait de la peine à prendre auprès des gens et aujourd'hui on voit que les gens ne veulent plus s'occuper des tombes. On prend note de la demande et le Conseil Communal examinera la chose.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Fabrice Bersier, remercie les participant à cette assemblée ainsi que le Conseil Communal pour le travail effectué durant toute l'année, il remercie également le public présent ainsi que la presse et nous donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil Général le 16 décembre 2015 et nous invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 21h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Fabrice Bersier

Sylvia Bersier